

**ageas SA/NV**

**Société Anonyme**

**1210 Bruxelles – Avenue du Boulevard, 21**

**R.C. Bruxelles n° 577.615**

**T.V.A. : BE 0451.406.524**

**Registre des Personnes Morales : 0451.406.524**

**Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires**  
**du 17 Mai 2023**

**PROCES - VERBAL**

La séance est ouverte à 10 heures 30.

Président: Monsieur Bart DE SMET  
Secrétaire: Madame Valérie VAN ZEVEVEREN  
Scrutateurs: Monsieur Christian JAMMAERS  
Monsieur Philippe TERMONIA

Le Président rappelle que la présente assemblée se déroule en deux parties. L'Assemblée Générale Ordinaire se prononcera sur les points 2 à 5 de l'ordre du jour qui feront l'objet du présent PV, tandis que l'Assemblée Générale Extraordinaire délibérera sur les points 6 à 7, qui feront l'objet d'un PV dressé par le notaire, Maître Damien Hisette.

Le Président confirme que :

- Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés à l'article 18 des statuts.
- Pour pouvoir délibérer valablement sur les points 6 à 7 de l'ordre du jour, l'Assemblée doit réunir au moins la moitié du capital.
- Tenant compte qu'une première Assemblée ayant le même ordre du jour, tenue le 19 avril 2023 n'a pu délibérer valablement, le quorum légal n'ayant pas été réuni, la présente Assemblée peut donc délibérer valablement quel que soit le nombre de titres représentés.
- Pour être valablement prises, les résolutions sur les points 6 à 7 de l'ordre du jour doivent respectivement réunir une majorité de trois quarts des voix.
- Les autres résolutions sont prises à la majorité simple.
- Conformément à l'article 20 des statuts, chaque action donne droit à une (1) voix.
- Les actionnaires ont été autorisés à soumettre leurs questions par écrit et préalablement à l'assemblée générale.
- La société organise une diffusion en direct de l'assemblée générale. Par contre il n'est pas possible de poser des questions ni de voter pour les actionnaires qui suivent l'assemblée générale à distance.
- Le Président constate qu'aucun incident ou difficulté technique relatifs à la participation à l'assemblée par voie électronique n'a empêché ou perturbé le vote des actionnaires.

Le Président dépose sur le bureau :

1. Un exemplaire de la convocation adressée aux actionnaires nominatifs le 15 avril 2023, ainsi qu'aux administrateurs et au commissaire.
2. Les numéros justificatifs du 17 avril 2023 du Moniteur Belge et du 15 avril 2023 des journaux L'Echo et De Tijd.

Il invite les scrutateurs à parapher ces documents.

Il déclare qu'il leur fera déposer dans quelques instants la liste de présence et qu'il leur demandera de signer et parapher également ce document.

Suivant la liste de présence, les actionnaires présents ou représentés, représentent 88.456.453 actions, soit 46,62% sur un total de 189.731.187 actions existantes.

Le Président confirme que la présente Assemblée est valablement constituée pour délibérer sur tous les objets à l'ordre du jour.

L'Assemblée, consultée, renonce à entendre la lecture des rapports de gestion et de contrôle de ageas SA/NV ainsi que la communication des comptes consolidés, dont les actionnaires ont eu connaissance.

Le Président et les administrateurs présents répondent aux questions qui leur sont posées par les actionnaires au sujet des points à l'ordre du jour.

Le Président soumet alors à l'approbation de l'assemblée les propositions de résolution suivantes :

## **2. Rapport Annuel et Comptes Annuels, Dividende et Décharge de Responsabilité**

### **2.1 Rapport annuel et Comptes annuels**

2.1.1 Discussion du rapport annuel de l'exercice 2022.

2.1.2 Discussion des comptes annuels consolidés de l'exercice 2022.

2.1.3 Discussion et proposition d'approuver les comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2022 et affectation du résultat.

### **2.2 Dividende**

2.2.1 Information quant à la politique de dividende.

2.2.2 Proposition de distribuer un dividende total de 3 EUR par action ageas SA/NV. Un acompte sur dividende de 1,5 EUR par action ageas SA/NV ayant déjà été payé en octobre 2022, un dividende complémentaire de 1,5 EUR sera payable à partir du 2 juin 2023. Le dividende sera financé par prélèvement sur les réserves disponibles et sur les réserves affectées au paiement des dividendes pour les exercices antérieurs mais non distribuées en raison de l'incidence du rachat d'actions propres.

### **2.3 Décharge**

2.3.1 Proposition de donner décharge de responsabilité aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022.

2.3.2 Proposition de donner décharge de responsabilité au commissaire pour l'exercice 2022.

### 3. Rapport de rémunération

Discussion et proposition d'approuver le rapport de rémunération.

*Le rapport de rémunération concernant l'exercice social 2022 est repris dans la section « Déclaration de Gouvernement d'Entreprise » du Rapport Annuel Ageas 2022.*

### 4. Nominations et Renouvellement de mandats

#### Conseil d'Administration

##### Nominations

- 4.1 Proposition de nommer Madame Alicia Garcia Herrero, en tant que membre non exécutif indépendant<sup>1</sup> du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2027.<sup>2</sup>
- 4.2 Proposition de nommer Monsieur Wim Guilliams en tant que membre exécutif du Conseil d'Administration de la société, pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2027.

##### Renouvellement de mandat

- 4.3 Proposition de renommer Monsieur Emmanuel Van Grimbergen, en tant que membre exécutif du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2027.

### 5. Rémunération du commissaire

PwC Bedrijfsrevisoren BV / PwC Reviseurs d'Entreprises SRL a été désigné comme Commissaire de la société pour une période de trois ans pour les exercices 2021, 2022 et 2023 et sa rémunération a été fixée à un montant annuel de 700.650 EUR pour l'année 2021. Ce montant a été indexé à 9,65% en 2022 pour atteindre un montant de 768.260 EUR.

Proposition d'augmenter leurs honoraires d'un montant additionnel de 95.000 EUR convenu conformément à la norme IFRS 9/17, sur lesquels une indexation de 5 % est appliquée, soit une rémunération totale pour l'année se clôturant le 31 décembre 2023 de 906.423 EUR (hors TVA, frais et honoraires de l'IRE/IBR plafonnés à 3 %).

Le décompte des votes exprimés pour chacun des points de l'ordre du jour est repris en annexe.

Le Président informe l'Assemblée qui en prend note que les mandats des administrateurs suivants sont arrivés à échéance et qu'ils ne sont dès lors pas renouvelés :

- Monsieur Christophe Boizard
- Monsieur Guy de Selliers de Moranville
- Monsieur Filip Coremans

De plus, afin de réduire le nombre d'administrateurs exécutifs au sein du Conseil d'administration et afin d'améliorer l'équilibre administrateurs indépendants/non indépendants, le Président confirme que Monsieur Antonio Cano a décidé de démissionner en qualité d'administrateur avec effet immédiat.

<sup>1</sup> Selon la définition donnée par la Charte de Gouvernance d'entreprise d'Ageas et le Code de Gouvernance d'entreprise 2020.

<sup>2</sup> Sous réserve de l'approbation de la Banque Nationale de Belgique.

Le conseil d'administration a répondu lors de l'Assemblée aux questions écrites reçues avant l'assemblée.

Sont également annexés le texte des questions et considérations que les actionnaires ont demandé d'annexer au présent procès-verbal, ainsi que le texte des réponses données, si le contexte l'exige.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h26.

Le secrétaire est dispensé par l'assemblée de la lecture du procès-verbal, lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui en expriment le désir.



Le Secrétaire

Les Scrutateurs



Le Président



Pourcentage d'actions représentées: 46,62 %

Ordre du jour	Pour en %
<b>2. Rapport annuel et Comptes, Dividende et décharge</b>	
2.1.3 Comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2022	99,9951
2.2.2 Dividende brut relatif à l'exercice 2022 de EUR 3 par action ageas SA/NV	99,9912
2.3.1 Décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022	99,7842
2.3.2 Décharge au commissaire pour l'exercice 2022	99,7597
<b>3. Rapport de rémunération</b>	
Rapport de rémunération	94,8238
<b>4. Nominations et renouvellement de mandats</b>	
4.1 Nomination de Madame Alicia Garcia Herrero	99,5502
4.2 Nomination de Monsieur Wim Guilliams	99,1540
4.3 Renouvellement mandat de Monsieur Emmanuel Van Grimbergen	98,4164
<b>5. Rémunération du commissaire</b>	
Augmentation de la rémunération du commissaire	99,8976